

Les métiers de la cohésion sociale

Déclaration du groupe Artisanat et Professions libérales

Améliorer la vie quotidienne des personnes âgées ou en situation de handicap, protéger les mineurs ou les majeurs vulnérables... La liste est longue des activités de l'accompagnement qui participent à la cohésion sociale et qui restent, bien souvent, à l'ombre des projecteurs.

Chacun de nous a pourtant l'occasion d'en mesurer la réalité et le caractère essentiel à une période de sa vie.

L'avis qui nous a été présenté, nous alerte sur les difficultés que connaissent « les métiers du social », dont la manifestation concrète s'exprime par une pénurie de personnel qui n'a cessé de croître ces dernières années.

Les conséquences en sont délétères tant sur les conditions de travail des professionnels, que sur la prise en charge des personnes accompagnées.

Plusieurs rapports ont alerté sur la faible attractivité et la désaffection de ces métiers, sans toutefois réussir à inverser la tendance.

Nous ne pouvons pas attendre que des situations dramatiques soient médiatisées et se multiplient ! Déjà les besoins des personnes comme des familles ne sont pas pleinement satisfaits ; et demain, les attentes vont être exponentielles avec le vieillissement de la société.

L'avis répond à cet enjeu, en partant de l'analyse des difficultés identifiées par les professionnels eux-mêmes, grâce à la plateforme consultative et à la journée délibérative qui ont pu nourrir ses réflexions. Nous saluons cette méthode originale de co-construction.

Quelles sont les principales conclusions que nous retenons ?

Tout d'abord, l'exigence d'une reconnaissance salariale de ces métiers ; c'est un impératif pour stopper le mouvement de démissions et les difficultés de recrutement.

Ensuite, répondre au malaise, à la démotivation voire au découragement de professionnels qui sont contraints de délaissé les temps d'échange entre pairs et avec les usagers, au profit d'un surcroît de tâches administratives, de gestion et de reporting.

S'il est normal que les établissements sociaux aient des objectifs d'efficacité et qu'ils rendent compte à leurs financeurs publics, cela ne doit pas se faire au détriment de la qualité des services.

Nous sommes donc d'accord : il faut inverser la logique qui préside à la tutelle, au financement, à la contractualisation et au contrôle des établissements. Il faut partir du diagnostic des besoins d'un territoire pour déterminer les objectifs à atteindre et les moyens correspondants. Oui, il faut davantage prendre en compte la dimension qualitative et l'impact social des services rendus.

Nous soutenons les préconisations en ce sens, y compris celles visant à attirer des candidats vers ces métiers offrant des opportunités à tous les niveaux de qualification.

Mais nous voulons également souligner qu'au-delà des seuls « métiers du social », les besoins vont aller croissants pour répondre au souhait du maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie, avec des enjeux en termes d'accompagnement par les professionnels libéraux de santé, ou d'adaptation des logements par des artisans du bâtiment.

C'est pourquoi, il nous semble fondamental que l'anticipation des investissements sociaux pour les prochaines années, qui est proposée par l'avis, s'inscrive bien dans une vision complète des besoins de la société.

Sous cette réserve, le groupe Artisanat et Professions libérales a voté en faveur de l'avis.